

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

Convocations en date du 19 juin 2026

Délibération n° 2026-64

Objet : Autorisation donnée au Président concernant la signature d'un contrat de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse

Le 26 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI		X		Jeannine MONDOLONI	X		
Paul-Marie BARTOLI	X			Christophe MONDOLONI		X	
Paul-Félix BENEDETTI		X		José-Pierre MOZZICONACCI		X	
Céline D'ORTOLI				François NICOLAI			X
Paul-Joseph CAITUCOLI	X			Jacques NICOLAI	X		
Caroline CANETTI	X			Jean-Baptiste OLLANDINI	X		
Rose-Marie CESARI	X			Jean-Charles PAOLI	X		
Cécile CLAUS		X		François PAOLINI	X		
Michel COLONNA		X		Jean PERENEY	X		
Mathias COSTANZO	X			Angélique PIANELLI-CASANOVA	X		
François DE PERETTI		X		Joseph PUCCI			
Santa DUVAL				Anne RICCI BIANCHINI	X		
Ghislaine ETTORI	X			Margaux ROBINET-MONDOLONI			
Alain FAGGIANI	X			Antoine ROCCA		X	
Dominique FILONI	X			François-Joseph SCANAVINO		X	
Michel GIACOMONI		X		Don Georges SIMEONI	X		
Patrice ISTRIA	X			Elisabeth TABERNER	X		
Jean-Yves LEANDRI	X			Ange TRAMONI	X		
Ange-François LEANDRI	X			Laurent TRAMONI	X		
Emmanuel LUCCHINI	X			Michel TRAMONI		X	
Vincent MICHELETTI	X						

25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 11 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Tramonî Ange, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Rocca Antoine a donné procuration à Simeoni Don-Georges, Scanavino François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Colonna Michel a donné procuration à Taberner Elisabeth, Tramonî Michel a donné procuration à Léandri Jean-Yves, Claus Cécile a donné procuration à Lucchini Emmanuel, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, Michel Giacomoni a donné procuration à Paoli Jean-Charles, Andréani Marie-Ange a donné procuration à Filoni Dominique, Mozziconacci José-Pierre a donné procuration à Léandri Ange-François.

Absents non représentés : 5 : Nicolaï François, D'Ortoli Céline, Duval Danielle Santa, Pucci Joseph, Robinet-Mondoloni Margaux.

Délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2026 : n°2026-64

Objet : Autorisation donnée au Président concernant la signature d'un contrat de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la communauté de communes décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1 800 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la communauté de communes décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 1 800 000 Euros
- Durée : 364 Jours.
- Taux d'intérêt applicable : ESTER + Marge de 1%
- Dans l'hypothèse où l'ESTER serait inférieure à Zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuelle civile*, à terme échu.
- Frais de dossier : 3 600 Euros.
- Commission d'engagement : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de gestion : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

30 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 36
Nombre de suffrages exprimés : 36
Nombre de vote pour : 36
Nombre de vote contre : 0

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la communauté de communes décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1 800 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la communauté de communes décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 1 800 000 Euros
- Durée : 364 Jours.
- Taux d'intérêt applicable : ESTER + Marge de 1%
- Dans l'hypothèse où l'ESTER serait inférieure à Zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuelle civile*, à terme échu.
- Frais de dossier : 3 600 Euros.
- Commission d'engagement : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de gestion : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 2 : Le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article 3 : Le conseil communautaire autorise le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.



Extrait conforme au registre,
Le Président,
Ange-François LEANDRI

30 JUIN 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20260626-2026-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAI VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

Convocations en date du 19 juin 2026

Délégation n° 2026-65

Objet : Assurance « Flotte automobile »

Le 26 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI		X		Jeannine MONDOLONI	X		
Paul-Marie BARTOLI	X			Christophe MONDOLONI		X	
Paul-Félix BENEDETTI		X		José-Pierre MOZZICONACCI		X	
Céline D'ORTOLI				François NICOLAI			X
Paul-Joseph CAITUCOLI	X			Jacques NICOLAI	X		
Caroline CANETTI	X			Jean-Baptiste OLLANDINI	X		
Rose-Marie CESARI	X			Jean-Charles PAOLI	X		
Cécile CLAUS		X		François PAOLINI	X		
Michel COLONNA		X		Jean PERENEY	X		
Mathias COSTANZO	X			Angélique PIANELLI-CASANOVA	X		
François DE PERETTI		X		Joseph PUCCI			
Santa DUVAL				Anne RICCI BIANCHINI	X		
Ghislaine ETTORI	X			Margaux ROBINET-MONDOLONI			
Alain FAGGIANI	X			Antoine ROCCA		X	
Dominique FILONI	X			François-Joseph SCANAVINO		X	
Michel GIACOMONI		X		Don Georges SIMEONI	X		
Patrice ISTRIA	X			Elisabeth TABERNER	X		
Jean-Yves LEANDRI	X			Ange TRAMONI	X		
Ange-François LEANDRI	X			Laurent TRAMONI	X		
Emmanuel LUCCHINI	X			Michel TRAMONI		X	
Vincent MICHELETTI	X						

25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 11 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Tramoní Ange, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Rocca Antoine a donné procuration à Simeoni Don-Georges, Scanavino

François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Colonna Michel a donné procuration à Taberner Elisabeth, Tramon Michel a donné procuration à Léandri Jean-Yves, Claus Cécile a donné procuration à Lucchini Emmanuel, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, Michel Giacomoni a donné procuration à Paoli Jean-Charles, Andréani Marie-Ange a donné procuration à Filoni Dominique, Mozziconacci José-Pierre a donné procuration à Léandri Ange-François.

Absents non représentés : 5 : Nicolaï François, D'Ortoli Céline, Duval Danielle Santa, Pucci Joseph, Robinet-Mondoloni Margaux.

Délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2026 : n°2026-65

Objet : Assurance « Flotte automobile »

Le Président informe les membres du Conseil qu'un marché a été établi sur la base des besoins recensés pour cette prestation.

Ce marché avait déjà fait l'objet de consultations toujours infructueuses.

Les caractéristiques essentielles de la consultation sont les suivantes :

- Type de marché : Services / AOO.
- Marché public.
- Allotissement : OUI.
 - La flotte de véhicule de PL.
 - La flotte de véhicule de VL.
- Durée : 36 mois.
- Publicité : Plateforme de dématérialisation, BOAMP 26-41127 (24/04/2026) & JOUE 281659-2026 (24/04/2026).
- Date limite de réception des offres : 03/06/2026 à 12:00.
- Critères de sélection :
 - Critère Prix des prestations pondéré à 40 %.
 - Critère Montant et qualité des garanties pondéré à 30 %.
 - Critère Services et prestations proposés pondéré à 30 %.
- Les candidatures et offres reçues sont les suivantes (base uniquement, le gain sur les variantes ne couvrant pas le risque de sinistre en termes de franchise) :
 - LOT 1 :
 - AXA (23 539,86 € HT).
 - LOT 2 :
 - AXA (22 857,15 € HT).
 - SMACL (10 196,26 € HT).

Les notes attribuées sont les suivantes :

LOT 1					
Candidats	Classement	Total	Prix des prestations	Montant et qualité des garanties	Services et prestations proposés
AXA FRANCE --- Offre de base ---	1	7	Note saisie : 10/10 Note pondérée : 4	Note saisie : 4/10 Note pondérée : 1.2	Note saisie : 6/10 Note pondérée : 1.8

LOT 2					
Candidats	Classement	Total	Prix des prestations	Montant et qualité des garanties	Services et prestations proposés
SMACL --- Offre de base ---	1	8.88	Note saisie : 8.7/10 Note pondérée : 3.48	Note saisie : 10/10 Note pondérée : 3	Note saisie : 8/10 Note pondérée : 2.4
AXA FRANCE --- Offre de base ---	2	4.456	Note saisie : 3.64/10 Note pondérée : 1.456	Note saisie : 4/10 Note pondérée : 1.2	Note saisie : 6/10 Note pondérée : 1.8

Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,

30 JUIN 2026

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 36
Nombre de suffrages exprimés : 36
Nombre de vote pour : 36
Nombre de vote contre : 0

Article 1 : d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au lot n°1 de ce marché avec AXA pour un montant annuel de 23 539,86 € HT, soit 70 619,58 € sur 3 ans.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au lot n°2 de ce marché avec SMACL pour un montant annuel de 10 196,26 € HT, soit 30 588,78 € sur 3 ans.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André François LEANDRI

The image shows a circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENOIS-VALINCO-TARAVO'. The stamp features a central emblem with a landscape and a star. A blue ink signature is written over the stamp. The text 'Pour extrait conforme au registre, Le Président, André François LEANDRI' is printed to the left of the stamp.

30 JUIN 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20260626-2026-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAI VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

Convocations en date du 19 juin 2026

Délibération n° 2026-66

Objet : Marché « Location de BOM »

Le 26 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI		X		Jeannine MONDOLONI	X		
Paul-Marie BARTOLI	X			Christophe MONDOLONI		X	
Paul-Félix BENEDETTI		X		José-Pierre MOZZICONACCI		X	
Céline D'ORTOLI				François NICOLAI			X
Paul-Joseph CAITUCOLI	X			Jacques NICOLAI	X		
Caroline CANETTI	X			Jean-Baptiste OLLANDINI	X		
Rose-Marie CESARI	X			Jean-Charles PAOLI	X		
Cécile CLAUS		X		François PAOLINI	X		
Michel COLONNA		X		Jean PERENEY	X		
Mathias COSTANZO	X			Angélique PIANELLI-CASANOVA	X		
François DE PERETTI		X		Joseph PUCCI			
Santa DUVAL				Anne RICCI BIANCHINI	X		
Ghislaine ETTORI	X			Margaux ROBINET-MONDOLONI			
Alain FAGGIANI	X			Antoine ROCCA		X	
Dominique FILONI	X			François-Joseph SCANAVINO		X	
Michel GIACOMONI		X		Don Georges SIMEONI	X		
Patrice ISTRIA	X			Elisabeth TABERNER	X		
Jean-Yves LEANDRI	X			Ange TRAMONI	X		
Ange-François LEANDRI	X			Laurent TRAMONI	X		
Emmanuel LUCCHINI	X			Michel TRAMONI		X	
Vincent MICHELETTI	X						

25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 11 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Tramonì Ange, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Rocca Antoine a donné procuration à Simeoni Don-Georges, Scanavino

François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Colonna Michel a donné procuration à Taberner Elisabeth, Tramoni Michel a donné procuration à Léandri Jean-Yves, Claus Cécile a donné procuration à Lucchini Emmanuel, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, Michel Giacomoni a donné procuration à Paoli Jean-Charles, Andréani Marie-Ange a donné procuration à Filoni Dominique, Mozziconacci José-Pierre a donné procuration à Léandri Ange-François.

Absents non représentés : 5 : Nicolaï François, D'Ortoli Céline, Duval Danielle Santa, Pucci Joseph, Robinet-Mondoloni Margaux.

Délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2026 : n°2026-66

Objet : Marché « Location de BOM »

Le Président informe les membres du Conseil qu'un marché a été établi sur la base des besoins recensés pour cette prestation.

Les caractéristiques essentielles de la consultation sont les suivants :

- Type de marché : Services / AOO.
- Accord-cadre à bons de commande.
- Montant maximum : 300 000 € HT par période.
- Durée : 12 mois, renouvelable deux fois.
- Allotissement : NON.
- Publicité : Plateforme de dématérialisation, BOAMP 26-32485 (31/03/2026) et JOUE 219387-2026.
- Date limite de réception des offres : 15/05/2026.
- Critères de sélection :
 - 1. Critère Prix des prestations
Apprécié au vu des informations suivantes : Du prix unitaire.
 - 2. Critère Nature, origine, qualité et caractéristiques des matériaux et matériels
Apprécié au vu des informations suivantes : État et âge des véhicules.
 - 3. Critère Valeur technique
Apprécié au vu des informations suivantes : Moyens et méthode lors de la mise à disposition (planning, délai) et moyens en cas de panne.
- Nombre de candidats : 3
- Date de la CAO : 24 juin 2026

TARIFS JOURNALIERS	Période courte	Période moyenne	Période longue
EUROMAT	180	160	145
CORSE EURODECHETS	534	481	380
MGAV	169,16	161,66	144

Les quantités retenues pour l'analyse des offres sont les suivantes :

- Période courte : 90 jours.
- Période moyenne : 180 jours.
- Période longue : 365 jours.
- Note attribuée :

SARL MGAV	8.80
CASANOVA ENVIRONNEMENT	8.76
CORSE EURODECHETS	Offre inacceptable

30 JUIN 2026

- Attribution : SARL MGAV

**Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de suffrages exprimés : 36

Nombre de vote pour : 36

Nombre de vote contre : 0

Article 1 : d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce marché avec la SARL MGAV.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Angé François LEANDRI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAI VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

Convocations en date du 19 juin 2026

Délibération n° 2026-67

Objet : Marché « Programme 2026 Réseaux AEP / EU »

Le 26 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI		x		Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			Christophe MONDOLONI		x	
Paul-Félix BENEDETTI		x		José-Pierre MOZZICONACCI		x	
Céline D'ORTOLI				François NICOLAI			x
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI	x			Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS		x		François PAOLINI	x		
Michel COLONNA		x		Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA	x		
François DE PERETTI		x		Joseph PUCCI			
Santa DUVAL				Anne RICCI BIANCHINI	x		
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI			
Alain FAGGIANI	x			Antoine ROCCA		x	
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO		x	
Michel GIACOMONI		x		Don Georges SIMEONI	x		
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI		x	
Vincent MICHELETTI	x						

25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 11 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Tramoni Ange, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Rocca Antoine a donné procuration à Simeoni Don-Georges, Scanavino

François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Colonna Michel a donné procuration à Taberner Elisabeth, Tramonì Michel a donné procuration à Léandri Jean-Yves, Claus Cécile a donné procuration à Lucchini Emmanuel, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, Michel Giacomoni a donné procuration à Paoli Jean-Charles, Andréani Marie-Ange a donné procuration à Filoni Dominique, Mozziconacci José-Pierre a donné procuration à Léandri Ange-François.

Absents non représentés : 5 : Nicolaï François, D'Ortoli Céline, Duval Danielle Santa, Pucci Joseph, Robinet-Mondoloni Margaux.

Délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2026 : n°2026-67

Objet : Marché « Programme 2026 Réseaux AEP / EU »

Le Président informe les membres du Conseil qu'un marché a été établi sur la base des besoins recensés pour cette prestation.

Les caractéristiques essentielles de la consultation sont les suivantes :

- Type de marché : Travaux / Procédure adaptée.
- Marché public.
- Allotissement : OUI.
 - Lot n°1 : Réseau AEP Grossa
 - Travaux pour installation d'une canalisation AEP
 - Quantité ou étendue : 200 ML
 - Lot n°2 : Réseau AEP Granace
 - Travaux pour installation d'une canalisation AEP
 - Quantité ou étendue : 485 ML
 - Lot n°3 : Réseau AEP Orasi (Sartène)
 - Travaux pour installation d'une canalisation AEP
 - Quantité ou étendue : 400 ML
 - Lot n°4 : Réseau AEP Fozzano-Figaniella
 - Travaux pour installation d'une canalisation AEP entre village de Fozzano et hameau de Figaniella
 - Quantité ou étendue : 400 ML
 - Lot n°5 : Réseau AEP et EU Propriano (Renapula)
 - Travaux pour installation d'une canalisation AEP et EU
 - Quantité ou étendue : 350 ML
 - Lot n°6 : Réseau AEP et EU Propriano (route D19A)
 - Travaux pour installation d'une canalisation AEP et EU
 - Quantité ou étendue : 240 ML
- Publicité : Plateforme de dématérialisation, LPB du 11/05/2026.
- Date limite de réception des offres : 12/06/2026 à 12:00.
- Critères de sélection :
 - Critère Prix des prestations - 100 %.
- Les candidatures et offres reçues sont les suivantes :

CANDIDAT	MONTANT HT PROPOSE					
	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5	LOT 6
STPS	25 865 €	53 679,50 €	/	67 740 €	47 650 €	/
CASTELLANI BTP	31 280 €	87 292,50 €	73 750 €	/	/	/
MAC TRANSPORTS	31 876 €	84 564,79 €	71 291,55 €	84 135 €	49 940,75 €	54 814,95 €
CDTP	28 044 €	67 933 €	57 604 €	71 454 €	50 813 €	50 104 €
GRAZIANI TP	31 380 €	72 991 €	72 490 €	65 798 €	40 901 €	63 730 €
LEANDRI D	31 570 €	80 444 €	80 960 €	85 144 €	55 590 €	56 831 €
LEANDRI R	/	/	/	79 637,40 €	58 558,54 €	52 660,95 €
ESTIMATION	41 000 €	84 391 €	88 400 €	112 360 €	67 165 €	59 320 €

30 JUIN 2026

- Le classement est le suivant :

CLASSEMENT	CLASSEMENT ET NOTE ATTRIBUEE					
	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5	LOT 6
1	STPS 10/10	STPS 10/10	CDTP 10/10	GRAZIANI TP 10/10	GRAZIANI TP 10/10	CDTP 10/10
2	CDTP 9,22/10	CDTP 7,90/10	MAC TRANSPORTS 8,08/10	STPS 9,71/10	STPS 8,58/10	LEANDRI R 9,51/10
3	CASTELLANI BTP 8,27/10	GRAZIANI TP 7,35/10	GRAZIANI TP 7,94/10	CDTP 9,21/10	MAC TRANSPORTS 8,19/10	MAC TRANSPORTS 9,14/10
4	GRAZIANI TP 8,24/10	LEANDRI D 6,67/10	CASTELLANI BTP 7,81/10	LEANDRI R 8,26/10	CDTP 8,05/10	LEANDRI D 8,82/10
5	LEANDRI D 8,19/10	MAC TRANSPORTS 6,35/10	LEANDRI D 7,12/10	MAC TRANSPORTS 7,82/10	LEANDRI D 7,36/10	GRAZIANI TP 7,86/10
6	MAC TRANSPORTS 8,11/10	CASTELLANI BTP 6,15/10	/	LEANDRI D 7,73/10	LEANDRI R 6,98/10	/
7	/	/	/	/	/	/

Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents ou représentés : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 36
 Nombre de vote pour : 36
 Nombre de vote contre : 0

Article 1 : d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au lot n°1 avec l'entreprise STPS pour un montant de 25 865 € HT.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au lot n°2 avec l'entreprise STPS pour un montant de 53 679.50 € HT.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au lot n°3 avec l'entreprise CDTP pour un montant de 57 604 € HT.

Article 4 : d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au lot n°4 avec l'entreprise GRAZIANI TP pour un montant de 65 798 € HT

Article 5 : d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au lot n°5 avec l'entreprise GRAZIANI TP pour un montant de 40 901 € HT.

Article 6 : d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au lot n°6 avec l'entreprise CDTP pour un montant de 50 104 € HT.



30 JUIN 2026